

Synthèse de la qualité de l'eau à ESMANS

en

2009

Informations administratives

Unité de distribution : ESMANS

Communes concernées : Montmachoux, Noisy-Rudignon, Canne-Ecluses, Esmans, Varennes-sur-Seine (en partie)

Gestionnaire : SAUR Nemours

Origine de l'eau : Eau souterraine provenant d'un puits situé à Esmans captant la nappe de la craie sénonienne.

En 2009, la DDASS avait en charge le contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 3 échantillons prélevés en production et des 12 échantillons prélevés en distribution.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Eau de très bonne qualité bactériologique

Tous les prélèvements sont conformes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

Eau contenant des nitrates à une concentration sans risque pour la santé

Moyenne : 36,6 mg/l

Maximum : 43 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Eau calcaire

Moyenne : 29,9 °F
Maximum : 30,4 °F

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

Eau peu fluorée

Moyenne inférieur(e) au seuil de détection

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés....) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

Pesticides

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des trois classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : A, B1 ou B2

Eau non conforme à la limite réglementaire

Classe B1

Maximum : 0,23 µg/l (Déséthylatrazine)

Nombre de prélèvements : 6

(Classe B1 = La teneur dépasse la limite réglementaire mais faiblement ou sur une période inférieure à 30 jours)

Aucune restriction d'usage de l'eau n'est nécessaire

Conclusion

L'eau distribuée en 2009 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés n'empêchent pas la consommation de l'eau.

Conseils

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude
- Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.